

Un certificat sanitaire européen devrait voir le jour d'ici l'été

Publié le 8 avril 2021

Les Etats membres et le Parlement européen ont accepté de travailler en urgence à la mise en place d'un certificat vert numérique d'ici l'été. Celui-ci facilitera les déplacements dans l'UE en prouvant une vaccination, un test négatif ou un rétablissement du Covid. Les Etats membres resteront néanmoins libres d'imposer certaines restrictions à la libre circulation selon l'évolution nationale de la pandémie.

Alors que la production de doses s'accélère, de même que la campagne de vaccination, le commissaire européen Thierry Breton a annoncé l'arrivée prochaine d'un "*certificat sanitaire*", pour faciliter la levée des restrictions sur le continent.

Ce document, harmonisé au niveau européen, concentrera via un QR code des renseignements sur la vaccination et la présence d'anticorps. Thierry Breton a précisé que ce document ne serait pas obligatoire. Mais il pourra être demandé avant d'embarquer pour un vol, ou pour le passage d'une frontière. A défaut, les citoyens devront se soumettre aux restrictions en vigueur.

[>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles](#)